

TAXES DE DEBARQUEMENT ET D'EXCURSIONS AUX SEYCHELLES

Ces taxes sont par personne, payables sur place en espèces. Montants à titre indicatif sous réserve de modification.

Ile	Taxe		Jours & horaires d'ouverture
Cousin	SCR500	Visite guidée de l'île de 09h30 à midi, débarquement avant 10h	Fermée le samedi et le dimanche
Cousine		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
Curieuse & St Pierre	SCR 200	Visite de curieuse - plongée libre à St Pierre	Tous les jours de 10h à 16h
Grande sœur	SCR 500	Île privée	Du Lundi au Vendredi de 10h30 à 15h
Petite sœur		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
Coco	SCR 200	Parc marin	Tous les jours de 8h30 à 19h
Félicité		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
Marianne		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
Aride	SCR 500	Visite guidée de l'île - débarquement avant 10h/retour à 15 h	Du lundi au vendredi
Frégate		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
Ste Anne	SCR 200	Parc marin	Tous les jours de 8h30 à 19h
Silhouette	25 €	Autorisation à demander au bureau Dream Yacht	Tous les jours
Ile du Nord		Île privée - pas de débarquement	Fermée au public
PRASLIN -Vallée de Mai	SCR 300	Visite de la vallée de Mai	Tous les jours de 8h à 17h30
LA DIGUE - Union Estate	SCR 100	Visite de l'Union Estate - accès à Anse source d'argent	Tous les jours
MAHE - Baie Ternay	SCR 200	Parc marin	Tous les jours de 8h30 à 19h

Tout mouillage dans un parc marin (St Anne, Coco, Curieuse, Baie Ternay...) est assujéti à une taxe par bateau et par jour de 250 SCR

Accès interdit par décision du gouvernement Seychellois au groupe des Amirantes, Aldabra, Bird Island et Denis Island.

Pour rappel :

Zone de navigation autorisée comprise entre les coordonnées GPS suivants :

- 004°09S / 055°07E
- 004°09S / 056°00E
- 004°53S / 056°00E
- 004°53S / 055°07E